

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 30 mars 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 30 mars, a arrêté un projet de délibération du Congrès et adopté six arrêtés. Il a également examiné cinq dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au reversement de la taxe générale sur la consommation (TGC) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021 de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux garanties apportées par la Nouvelle-Calédonie concernant la prise en charge partielle des engagements contractuels du contrat PPA2 liant ENERCAL à Prony Energies en cas d'arrêt définitif de l'usine du Sud. Le gouvernement a ainsi fixé les conditions de résiliation du contrat d'achat d'énergie « ESA » qui lie ENERCAL, la société de production d'énergie Prony Energies et Vale NC. En cas d'arrêt définitif de l'usine métallurgique du Sud, ce contrat intègre depuis l'origine une clause qui impose à Vale NC, ou son repreneur, de verser une indemnité de résiliation dont le montant est réhibitoire pour le repreneur de l'usine du Sud. Après négociation entre le groupe ENGIE, ENERCAL, Vale NC et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, un accord a été trouvé afin de lever ce frein à une reprise de l'usine du Sud par Prony Ressources. Cet accord prévoit notamment que Vale NC mette sous séquestre une somme de 15 millions d'euros, qui sera, le cas échéant, utilisée pour honorer en partie l'indemnité de résiliation du contrat ESA. Les sommes dues par Prony Energies à Vale NC (3,350 millions d'euros) sont mises également sous séquestre. Grâce à ces sommes séquestrées, l'indemnité de résiliation est totalement garantie en cas d'arrêt de l'usine du Sud à compter de 2030.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les dates des soldes 2021 :

- soldes d'été : du lundi 29 mars au dimanche 18 avril 2021,
- soldes d'hiver : du samedi 21 août 2021 au dimanche 19 septembre 2021,
- « Black Friday » ; du vendredi 26 novembre 2021 au dimanche 28 novembre 2021.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique des projets de texte suivants :

1. projet de loi du pays pour le soutien et le développement de la recherche et de l'innovation et portant prorogation des dispositions relatives au « prêt à taux zéro »,
2. projet de loi du pays portant modification du code de commerce et diverses mesures d'ordre économique,
3. projet de délibération relatif au reversement de la taxe générale sur la consommation dans l'attente de l'affectation de la taxe générale sur la consommation pour l'exercice 2021,
4. projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 425 du 12 août 1993 relative au financement des établissements publics territoriaux d'hospitalisation,
5. projet de délibération portant aménagement des règles et des délais en matière administrative, civile et de procédure civile dans le contexte de l'épidémie de Covid-19,
6. projet de délibération portant dissolution du fonds de garantie pour les micro-projets économiques (FGPME),
7. projet de délibération portant modification exceptionnelle du taux de cotisation à l'institut de formation à l'administration publique au titre de l'année 2021,
8. projet de délibération portant fixation des taux et montants des critères de détermination territoriale des zones franches mentionnées à l'article Lp 36-1 du code des impôts,
9. projet de délibération relative aux mandataires de justice et modifiant les livres VI et VIII du code du commerce applicable en Nouvelle-Calédonie,
10. projet de délibération fixant les seuils de désignation des commissaires aux comptes et modifiant les livres II, IV et VIII du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie,
11. projet de délibération portant diverses mesures relatives à l'administration numérique de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'arrêté n° 2021-389/GNC du 9 mars 2021 relatif à la nomination par intérim de Priscillia Lashermes Robson en qualité de chef du service éducatif de milieu ouvert et d'hébergement diversifié sud de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJJE). Cette nomination ne donne en effet pas lieu en temps normal à la prise d'un arrêté.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté pour une durée de 15 jours, afin d'expérimenter un dispositif auprès des médecins, dans le but de les mobiliser dans le cadre de la stratégie de dépistage et de surveillance des personnes infectées par la Covid-19 ou susceptibles de l'être :

- création d'une cotation spécifique pour les actes de prélèvements et d'analyse du SARS-Cov-2 (1 950 francs que l'examen soit réalisé sur le lieu d'exercice ou à domicile),
- distribution gratuite des tests aux médecins durant la phase expérimentale ;
- obligation que tout prélèvement ou réalisation d'un TROD soient déclarés à la DASS et s'effectuent sur des lieux présentant des garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire.

La prise en charge de ces actes sera prélevée sur le fonds autonome de compensation en santé publique. L'analyse de cette expérimentation à l'issue des 15 jours, permettra de mieux déterminer les besoins et la nécessité de déployer ou pas l'accès de ces tests à d'autres professionnels de santé.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique « FishCode » dans le Parc naturel de la mer de Corail. Cette campagne de 14 jours se déroulera entre le 6 avril et le 25 mai 2021. Son objectif est de compléter les bases de références nécessaires aux dernières technologies de génétiques (ADN environnemental - ADN_e) utilisées pour l'étude de la biodiversité des poissons de monts sous-marins, de fonds meubles de lagons et de récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et renouvelé une demande d'autorisation de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.